AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Présentation
Arbre Analytique ENC/RTC 2021

17 Décembre 2021

10h-12h

Séverine Hardy, Fabienne Pecoraro,
Olivier Serre, Agnès Teutsch

Fonctionnement de la conférence

- Si problème d'audio : vous pouvez nous joindre par téléphone
  Appelez le 01 70 91 86 46,
  Code d'accès : 2741 241 3810

  ➔ Ces informations sont dans le chat

- **Vos micros sont désactivés** mais vous pourrez poser vos questions par écrit via **le module questions/réponses (Q&R)** (en haut à droite de l'écran)
  - Pour y accéder, cliquez sur la flèche afin d'afficher, en bas à droite de l'écran, la boite de dialogue vous permettant d'envoyer vos messages à « L'organisateur et l'animateur »

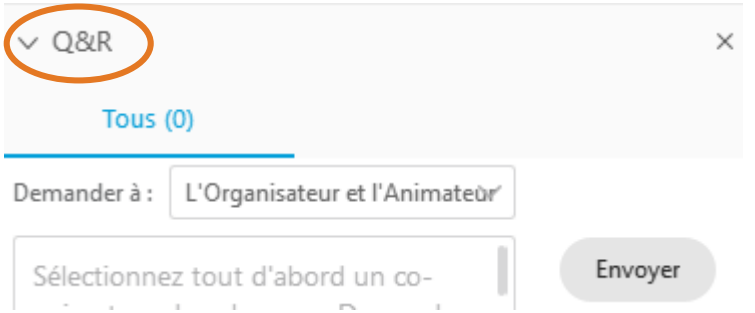

Temps d'échange

2 temps d'échange sont prévus pendant la présentation

Les questions écrites dans le Q&R seront énoncées par l'ATIH, et une réponse orale sera apportée, dans la mesure du possible.

Un QUIZ est prévu pendant la présentation !

Cette web conférence est enregistrée, en 2 parties. Les 2 vidéos seront mises en ligne sur le site de l'ATIH. Les slides de présentation également.
Un mailing sera envoyé à tous nos contacts lors de la publication de ces vidéos.

Présentation
Arbre Analytique ENC/RTC 2021

17 Décembre 2021
Partie 1

Séverine Hardy, Fabienne Pecoraro,
Olivier Serre, Agnès Teutsch

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Introduction

- Contexte
- Format

Les évolutions de l'arbre analytique

- Fonctions supports
- Focus champ SSR
- Consultations externes
- Focus Covid 19

Pour aller plus loin

- Demandes d'évolutions
- Evaluer votre FICOM
- Prochaines sessions

ARCAnH unique ENC/RTC 2021

Plan de la présentation

Introduction

- Contexte
- Format

Le contexte du projet

- Depuis quelques années, l'ATIH a mené avec ses partenaires établissements, ARS et DGOS des travaux avec comme objectif **l'amélioration de la qualité et la fiabilisation des outils de comptabilité analytique à travers plusieurs axes :**

- **Mise en cohérence des outils ENC et RTC**
  - Mise en place d'un seul arbre analytique complet et commun à publication annuelle,
  - Harmonisation de la liste des comptes du plan comptable, dans le respect des méthodologies respectives des deux études,
  - Convergence dans les règles d'affectation des comptes sur les sections pour tous les comptes communs.
- **Simplification des recueils**
  - Volonté d'éviter la double saisie des informations pour les établissements qui participent à l'ENC et au RTC en travaillant sur des passerelles entre les outils.
- **Renforcement de la cohérence des données saisies dans le RTC**
  - Mise en place de l'outil VALID RTC depuis la campagne des données 2015 afin de fiabiliser les données du RTC.
- **Incitation au développement des analyses par les acteurs**
  - Publication d'un guide d'utilisation des données ENC/RTC

Harmonisation de l’arbre analytique

- Dans le contexte de la conception d’un ARCAnH unique, **l’harmonisation de l’arbre analytique est un des points essentiels.**

Les travaux d’harmonisation ENC/RTC nous ont amené à réaliser un comparatif complet de l’arbre analytique RTC et ENC

Choix parfois du modèle RTC, parfois du modèle ENC ou bien une création de solution pour harmoniser les 2 recueils

- ➢ Aucun modèle n’a été prépondérant !

Le recueil RTC 2020 n’a pas eu lieu, contrairement à l’ENC 2020

- Certaines évolutions avaient déjà été mises en place pour l’ENC
- Nouveauté pour le RTC qui n’en sera pas une pour l’ENC

Méthode de travail

- Analyse de chaque différence en interne, par un binôme technique
  - Descriptif de la différence
  - Plusieurs propositions soumises si choix modèle RTC, si choix modèle ENC ou si choix d'un nouveau modèle
  - Analyse avantages/inconvénients de chaque proposition
  - Scoring à partir de critères définis (si possible)

- Mise en place d'un flux d'échange entre l'ATIH et les acteurs pour traiter ces différences ENC/RTC
  - GT RTC : groupe de travail autour des évolutions du RTC, composé d'établissements (8) et d'ARS (8)
  - GT dédié avec établissements volontaires (GTe)
  - Sollicitations complémentaires

ARCAnH unique ENC/RTC 2021

Plan de la présentation

Introduction

Format

Harmonisation de l'arbre analytique

- Document unique ENC/RTC, sous format EXCEL
  - Onglet principal : « Arbre analytique 2021 »
    - Visualisation des nouveautés dans la colonne « Modification »
      - Création de section
      - Suppression
      - Modification (libellé ou regroupement ou renumérotation)
      - ➔ Mention supplémentaire « pour le RTC » ou « pour l'ENC »
  - Principales colonnes
    - **Identifier la SA** : Colonnes « Code SA » , « Suffixe possible » et « Libellé SA »
    - **Correspondance avec l'arbre N-1 si elle existe** : Colonne « Import N-1 »
    - **Paramétrable RTC et ENC** : une croix indique les SA disponibles pour réaliser ARCAnH
    - **Type de la section utilisé dans le document « Règles d'affectation »** : Colonnes « type SA RTC », « type SA ENC »
    - **Identification de la rubrique du paramétrage d'ARCAnH** : 2 colonnes « Rubrique paramétrage ARCAnH »
    - **Nature de l'unité d'œuvre** : « UO demandée RTC » et «UO préconisée ENC»

Harmonisation de l’arbre analytique

- Onglet de navigation : Sommaire
- Onglet « A lire »
  - Décrit les nouveautés en terme de section
  - Décrit les colonnes de l’onglet principal
- Onglets focus
  - **Descriptif par champ des types d'autorisation d'UM et des types d'hospitalisation ENC/RTC** : Onglet « TYPE UM HOSPIT »
  - **Liste l’ensemble des sections relatives aux personnes détenues** : Onglet « Focus Personnes détenues »
  - **Codes des 4 colonnes de charges non incorporables / Produits non déductibles de l’onglet 2-PC** : Onglet« Focus CNI PND »

L’objectif aujourd’hui est de vous présenter uniquement les modifications de l’arbre.

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Fonctions supports

Fonctions supports
SACG

- 931.114 Service mortuaire et morgue : à isoler **Nouveauté RTC**
  - Affecté en AGM dans les campagnes précédentes mais le nombre de dossier n'était pas une bonne clé de répartition
  - Clé/UO : euro de charges

- 931.110 Services administratifs à caractère général - hors service mortuaire et morgue
  - Choix 1 : 1 section **Nouveauté ENC**
  - Choix 2 : 3 sections dont le périmètre est décrit dans l'arbre analytique
    - Direction générale
    - Finances – comptabilité
      - Exemple de visuel dans l'AA

Finances - comptabilité
Direction financière
Bureau du budget
Comptabilité ordonnateur
Bureau des engagements
Bureau des mandatements
Régie des recettes
Gestion de Trésorerie

    - Gestion économique

Intérêt d'isoler ces sections : Coûts d'UO disponibles dans le référentiel national RTC

Fonctions supports
DSI

Intérêt d'isoler ces sections : Coûts d'UO disponibles dans le référentiel national RTC

- Sections DSI

Nouveauté RTC

  - Choix 1 : 1 section
  - Choix 2 : 2 sections
    - **DSI - Routine** comprend la gestion du Système d'Information Hospitalier (SIH). Il s'agit de l'activité récurrente annuelle : activité de gestion du SIH et des télécommunications, activité support auprès des utilisateurs (installation, formation, assistance, gestion des profils utilisateurs)
      - ➔ Partie comparable entre les années au sein d'un établissement et inter-établissement
    - **DSI - Projet** : consiste à concevoir et faire évoluer le SIH (conception/développement/ formation) à travers de nouveaux projets informatiques
      - ➔ Partie variable d'un établissement à l'autre et entre les années au sein d'un établissement
  - Clé /UO
    - Clé pour les 2 sections : nombre de postes informatiques
    - UO DSI- Routine : nb d'utilisateurs authentifiés
    - UO DSI- Projet : nb d'heures de projets SI

Fonctions supports
SALP

- Les charges liées aux services administratifs liés aux personnels sont à décomposer selon les sections suivantes : Nouveauté ENC
  - Syndicats
  - Garderie – Crèche
  - Indemnité d'Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)
  - Personnel en absence longue durée (CLM / CLD)
  - Services administratifs liés au personnel (hors CLM,CLD, syndicats, Garderie-Crèche et ARE)

➔ Les périmètres de ces sections sont décrits dans les guides méthodologiques ENC/RTC

Fonctions supports SALP

Info +

- Les sections de SALP sont décrites ci-dessous :
- **Syndicats**
  - Dans cette SA seront, affectés quand cela est possible, les charges relatives aux temps de décharges d'activité de service au bénéfice de l'activité syndicale. Ces coûts ne devant pas peser sur les sections médico économiques de l'établissement, leur identification au plus juste est donc indispensable afin d'objectiver les analyses issues notamment des comparaisons inter établissement.
- **Garderie, crèches**
  - Dans cette SA seront affectés les charges relatives aux personnels mis à disposition dans les garderies-crèches, les achats de fournitures de crèches garderies, les jeux pour les enfants ; déduction faite des recettes : cotisations agents, subventions CG, mairie, CAF... Les charges liées à la Crèche collective sont à affecter dans cette section.
- **La sections SALP-ARE (établissements publics uniquement)**
  - L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est un revenu de remplacement, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privés d'emploi. Il n'existe pas de comptes spécifiques pour les ARE. Cette charge passe dans la paie, et donc sur les UF des agents. Elle est enregistrée en compte de rémunération. Les provisions liées à ces charges ne sont pas des charges incorporables.
  - Les ARE ne concernent que les établissements publics ; les OQN qui font l'ENC ne sont pas concernées.

Fonctions supports
SALP

Info +

- Personnel en absence longue durée (CLM / CLD)
  - Les agents de la fonction publique hospitalière en congé maladie peuvent être placés après avis du comité médical départemental sous trois statuts différents en fonction de la durée de l'absence et de la pathologie :
    - Congé Maladie Ordinaire – CMO
    - Congé de Longue Maladie – CLM
    - Congé Longue Durée – CLD

  - Pour les établissements publics, des dispositions législatives très strictes encadrent ces positions notamment pour le personnel en absence de longue durée : agents en CLM ou en CLD. L'établissement public étant son propre assureur s'agissant des personnels statutaires, seule la DRH de l'établissement qui a une connaissance certaine du nombre d'ETP agents concernés, est habilité à fournir ces informations de manière officielle et fiable. Les autres personnels (non statutaires) ne sont pas concernés : les IJ de l'AM viennent en contrepartie des charges éventuellement supportées par l'établissement.

Fonctions supports
Transport motorisé des patients

Nouveauté ENC/ RTC

- Transports motorisés des patients
  - Scission en 2 sections
    - 931.172.1 Transport motorisé (ambulance…) des patients - sous-traité
      - Clé/UO : Nb de courses réalisées par le sous-traitant
        - ➔ Section uniquement pour le RTC (classeur fusionné et classeur RTC)
    - 931.172.2 Transport motorisé (ambulance…) des patients – interne
      - Clé/UO : Nb de courses réalisées en interne
        - ➔ Section pour le RTC et l'ENC (classeur ENC/ RTC / fusionné)
  - Précisions
    - Etablissements réalisant le classeur ARCAnH uniquement pour l'ENC : non concernés par la « LGG Transport motorisé (ambulance…) des patients - sous-traité », l'affectation des charges en onglet 3-SA est réalisée directement sur les SA consommatrices.
    - Etablissements réalisant un classeur fusionné RTC/ENC :
      - imputation en onglet 3-SA des charges de transport d'usagers sous-traité dans la section « LGG Transport motorisé (ambulance…) des patients - sous-traité » pour le modèle RTC
      - répartition de ces charges en onglet 3-SA sur les SA consommatrices pour le modèle ENC

Fonctions supports

Nouveautés RTC

- Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM) (ex-Hôtel hospitalier) est à isoler

- Suppression de sections
  - Suppression de la section Garage classée en Services hôteliers
  - Suppression de la section Biberonnerie classée en Restauration

Blocs opératoires

Les origines

- Suite aux travaux du marché clé /UO, le prestataire a démontré la nécessité de revoir l'évolution de l'arbre analytique :
  - Se rapprochant de l'organisation des blocs et de l'affectation des moyens
  - Différenciant l'imagerie interventionnelle dans une branche à part

- Démarches auprès des acteurs
  - Passages en GT RTC – 8 Novembre 2019 et 14 Janvier 2021
  - Validation en COPIL ENC-RTC – 1er Décembre 2020

Blocs opératoires

Rappel de l'AA RTC / ENC

Ancien découpage

Code SA	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC uniquement)	Libellé SA	RTC Act. MCO	ENC MCO
932.41	x	Bloc chirurgie générale	X	X
932.411	**x**	**Bloc opératoire central**	X	X
932.412	**x**	**Bloc chirurgie générale**	X	X
932.42	x	Bloc chirurgie spécialisée	X	X
932.421	**x**	**Bloc aseptique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.421.1	x	Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique	X	X
932.421.2	x	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X	X
932.422	**x**	**Bloc septique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.422.1	x	Bloc ORL	X	X
932.422.2	x	Bloc ophtalmologique	X	X
932.422.3	x	Bloc d'uro-viscérale	X	X
932.422.4	x	Bloc pédiatrique	X	X
932.422.5	x	Curiethérapie (bloc dédié) - salle d'application	X	X
932.422.6	x	Lithotriteur ou lithotripteur	X	X
932.422.9	x	Bloc autres spécialités	X	X
932.43	x	Bloc gynéco-obstétrical	X	X
932.430	**x**	**Bloc gynéco-obstétrique indifférencié**	X	X
932.431	**x**	**Bloc obstétrique**	X	X
932.432	**x**	**Bloc gynécologie**	X	X
932.433	**x**	**Salles de travail et/ou d'accouchements**	X	X
932.44	x	Bloc Robot - Coût machine uniquement		X
932.45	x	Bloc Robot_Salle dédiée avec personnel (coût machine + personnel dédié)		X

Blocs opératoires

Constat général

- Confusion dans l'utilisation des 3 sections de Bloc de chirurgie générale qui enregistrent principalement des blocs multidisciplinaires avec mutualisation des moyens.

- Les activités de gynécologie et d'obstétrique ne sont plus (ou très rarement) réalisées au sein d'un même bloc.

- Existence de salles dédiées non indiquées dans l'arbre : coronarographie et endoscopie notamment.
  - Nécessité de distinguer plus clairement l'activité interventionnelle sous imagerie dans un nouveau chapitre (hors Bloc, hors Imagerie).

Revue de de l'arbre analytique des blocs

Bloc Général

Evolution du découpage analytique

AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

- Ancien Arbre Analytique => *problématique : confusion dans l'utilisation des 3 sections, mutualisation des moyens*

Ancien découpage

932.4		Blocs opératoires	RTC	ENC
932.41	**x**	**Bloc chirurgie générale**	**X**	**X**
932.411	x	Bloc opératoire central	X	X
932.412	x	Bloc chirurgie générale	X	X

Nouveau découpage

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.41**	**Bloc polyvalent**	Devient non saisissable
x	*Modification*	932.411	Bloc multidisciplinaire	A utiliser pour regrouper les activités réalisées hors salles dédiées de spécialités
x	*Modification/ Nouveau*	932.412	Bloc multidisciplinaire dédié ambulatoire	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié au patient hospitalisé en ambulatoire
x	*Nouveau*	932.413	Bloc urgences vitales	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié
x	*Nouveau*	932.414	Bloc Soins externes/ Petite chirurgie	A utiliser si ce bloc est localisé et dédié

Blocs de spécialités

Evolution du découpage analytique

- Problématique:
  - Distinction entre bloc aseptique et bloc septique ➔ A supprimer

932.4		Blocs opératoires	RTC	ENC
932.42	**x**	**Bloc chirurgie spécialisée**	**X**	**X**
932.421	**x**	**Bloc aseptique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.421.1	x	Bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique	X	X
932.421.2	x	Bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X	X
932.422	**x**	**Bloc septique (spécialités indifférenciées)**	X	X
932.422.1	x	Bloc ORL	X	X
932.422.2	x	Bloc ophtalmologique	X	X
932.422.3	x	Bloc d'uro-viscérale	X	X
932.422.4	x	Bloc pédiatrique	X	X
932.422.5	x	Curiethérapie (bloc dédié) - salle d'application	X	X
932.422.9	x	Bloc autres spécialités	X	X

Ancien découpage

Blocs de spécialités

Evolution du découpage analytique

Nouveau découpage

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.42**	**Bloc de spécialités**	Devient non saisissable
	Modification	***932.421***	***Bloc de spécialités, dédié à haut niveau de risque***	Devient non saisissable
x	*Modification/ Nouveau*	*932.421.1*	*Bloc de Prélèvement Multi-Organes (Greffe d'organe)*	Le bloc orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique & le bloc chirurgie thoracique et cardio-vasculaire sont déplacés ci-dessous
x		*932.421.2*	*Bloc Grands Brûlés*	
x		*932.421.3*	*Bloc avec équipement CEC (circulation extra-corporelle)*	
		932.422	***Autres blocs ou salles dédiés de spécialités***	Devient non saisissable
x		*932.422.1*	*Bloc dédié ORL*	
x		*932.422.2*	*Bloc dédié Ophtalmologie*	
x		*932.422.3*	*Bloc dédié uro-viscérale*	
x		*932.422.4*	*Bloc dédié pédiatrique*	
x		*932.422.5*	*Curiethérapie (bloc dédié) – salle d'application*	
x		*932.422.6*	*Lithotriteur ou lithotripteur*	
x	*Modification/ Nouveau*	*932.422.7*	*Bloc dédié Thoracique et Cardiaque*	
x	*Nouveau*	*932.422.8*	*Bloc dédié Neuro-chirurgie*	
x	*Modification/ Nouveau*	*932.422.9*	*Bloc dédié orthopédie, traumatologie, chirurgie plastique*	
x	*Modification*	*932.422.10*	*Bloc dédié Autres spécialités*	Libellé à préciser/ obligatoire

Blocs Gynéco-obstétrique

Evolution du découpage analytique

Ancien découpage

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématique: **Activités de gynécologie et d'obstétrique** ne sont plus (ou très rarement) réalisées au sein d'un même bloc.

932.43	Bloc gynéco-obstétrical
932.430	Bloc gynéco-obstétrique indifférencié
932.431	Bloc obstétrique
932.432	Bloc gynécologie
932.433	Salles de travail et/ou d'accouchements

Nouveau découpage

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
	Modification	**932.43**	**Bloc gynéco-obstétrical**	Devient non saissable
X	**Nouveau**	**932.431**	**Bloc obstétrique et salle de travail indifférencié**	Nouveau sous-chapeau
X		932.431.1	Bloc dédié obstétrique	Accouchement avec césarienne, IVG
X	Nouveau	932.431.2	Salles de travail et/ou d'accouchements	Personnel infirmier principalement, accouchement par voie basse
X		**932.432**	**Bloc dédié gynécologie**	

Blocs Autres

Phase 3 - Découpage analytique proposé

Ancien découpage

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématiques: Existence de salle dédiée non indiquées dans l'arbre : **endoscopie, robot (existant pour l'ENC)**

- Nouvel Arbre Analytique – ENC/RTC 2021

Nouveau découpage

	ENC/RTC 2021	N° AAC	Libellés de la section	Commentaires
x	Nouveau pour RTC, existe pour l'ENC	**932.44**	**Bloc Robot – Coût machine**	Code existant dans l'AA pour l'ENC avec clé = passage
	Nouveau pour RTC, existe pour l'ENC	**932.45**	**Bloc Robot_Salle dédiée avec personnel (coût machine + personnel dédié)**	
x	Nouveau	**932.46**	**Bloc dédié Endoscopie**	Les établissements utilisaient 9324229 Blocs autres spécialités ou 93284 Explorations fonctionnelles digestives

Activité interventionnelle sous imagerie

Evolution du découpage analytique

- Ancien Arbre Analytique
  - Problématique: Distinguer plus clairement l'activité interventionnelle sous imagerie dans un nouveau chapitre (hors Bloc, hors Imagerie)

Ancien découpage

ENC/ RTC 2020	932.5	x	Imagerie	Commentaires
	932.55	X	Imagerie interventionnelle	
	932.551	X	Imagerie interventionnelle cardio	Cf ci-dessous
Suppression	~~932.552~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle vasculaire~~	
Suppression	~~932.553~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle neuro-vasculaire~~	
Suppression	~~932.554~~	~~x~~	~~Hémodynamique~~	Non utilisé
Suppression	~~932.559~~	~~x~~	~~Imagerie interventionnelle Autres~~	

Nouveau découpage

- Nouvel arbre analytique ENC/RTC 2021

ENC/RTC 2021	932.5	x	Imagerie	Commentaires
Modification	932.55		Activité interventionnelle sous imagerie	Devient non saisissable
Modification	932.551	x	Cardiologie interventionnelle, dont coronarographie, angioplastie, rythmologie	
Nouveau	932.555	x	Activité interventionnelle sous imagerie hors cardiologie	

Réadaptation Rééducation MCO

Contexte

- Traitement actuel ENC MCO et RTC
  - Une seule section **932.73 Activité Réadaptation - Rééducation (RR) MCO**
  - L'activité réalisée sur le plateau de rééducation-réadaptation de MCO relève des seuls actes du **masseur kinésithérapeute.**
  - L'unité de mesure est l'**AMK** qui ne porte que sur les activités de kinésithérapie.

➔ Les autres professionnels (*psychologue, diététicien, etc.)* sont affectés sur les sections qui les « utilisent ».

➔ Il n'y a pas de section permettant de regrouper puis de ventiler ces professionnels selon une clé / UO, sur les sections consommatrices.

Réadaptation rééducation MCO

Nouvel arbre analytique ENC/RTC 2021

Nouveau découpage

	ENC/RTC 2021	N° AA	Libellés de la section	UO au séjour	Commentaires
		932.7	**Réadaptation et rééducation**		
	Modification	**932.73**	**Activité Réadaptation - rééducation MCO**		Devient non saisissable
X	*Nouveau*	932.731	Activité Réadaptation - Rééducation MCO – Plateau de Kinésithérapie	AMK	
X	*Nouveau*	932.732	Salle d'orthoptie	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.733	Psychologues	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.734	Cuisine éducative	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.735	Espace d'ergothérapie	Passage ou nombre d'actes	
X	*Nouveau*	932.739	Autres professionnels de RR – *libellé obligatoire à préciser*	Passage ou nombre d'actes	

- **Consigne**: Le personnel de réadaptation rééducation ne doit plus être affecté directement sur les sections cliniques ou reventilé via une clé de répartition. Il conviendra de créer une section dédiée selon l'arbre analytique ci-dessus.

UO Pharmacie

Poursuite des travaux

- **L'outil UO pharma** est disponible sur le site de l'ANAP depuis le 30/03/2021.
  - https://ressources.anap.fr/pharma-bio-ste/publication/2795

- Présentation générale de l'outil UO Pharma
  - Organisation de 2 Webinaires réalisés les 18 et 25 juin 2021 (250 personnes au total)
  - Coanimé par le Dr Hélène Eychenié, Pharmacien – Manager à l'ANAP, et par les référents ATIH
  - Webinaire à destination des professionnels de la finance et du contrôle de gestion ainsi que des pharmaciens

- Atelier le 9 Juillet 2021
  - Evolution de l'arbre analytique de la pharmacie
  - Sondage sur les évolutions proposées dans l'outil

UO Pharmacie

Arbre analytique ENC 2020 de l'activité Pharmacie

L'activité Pharmacie est scindée en plusieurs sections analytiques.

2 sections de l'activité pharmacie ne sont pas dans la section Pharmacie.

		Saisie possible
936.1	**Pharmacie**	X
936.11	Pharmacie - hors Reconstitution et délivrance de chimiothérapies	X
936.111	Fabrication, préparation et distribution de biens pharmaceutiques et de biens médicaux	
936.111.1	Fabrication et Préparation de biens pharmaceutiques et de biens médicaux	
936.111.2	Distribution de biens pharmaceutiques et de biens médicaux	
936.112	Stockage et distribution de radioéléments	
936.113	Autres activités d'analyse, de conseil et de recherche pour l'hôpital	
936.114	Activité de pharmacocinétique	
936.115	Stockage et distribution de produits sanguins stables	
936.119	Autres activités (fabrication autres biens médicaux)	
936.121	Fabrication, conditionnement et importation de produits cosmétiques et de produits d'hygiène corporelle	
936.122	Fabrication et délivrance de produits diététiques à des fins médicales spéciales (art 5126-9 CSP)	
936.123	Préparation et vente en gros de produits vétérinaires	
936.124	Stockage et distribution d'objets contraceptifs	
936.125	Détention d'animaux en vue de l'expérimentation des médicaments	
936.126	Achats, fonctionnement et équipements pour la Pharmacie	
936.13	Pharmacie - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies	X
936.2	**Stérilisation**	X
ACT_SUBSID1	Rétrocession de médicaments	X

Ancien arbre analytique

UO Pharmacie

Evolution de l'arbre analytique

Les travaux de l'ANAP ont contribué à décrire les activités de pharmacie
➔ Premier bénéfice de ces travaux : **Evolution de l'arbre analytique**

- **Tous les items de l'arbre actuel de la section Pharmacie sont supprimés et remplacés par les activités de l'outil UO Pharma**, à l'exception :
  - de la **rétrocession** qui est une activité subsidiaire en CAH. Les coûts de la rétrocession ne doivent pas peser sur les coûts de l'hospitalisation.
  - de la **stérilisation**, qui a sa propre UO « UO Sté ».

- Toutes les activités de pharmacie qui ne sont pas pondérées dans l'outil UO Pharma se retrouvent dans la section « Autres activités de pharmacie hors stérilisation et rétrocession de médicaments »

- Au final, la section Pharmacie sera déclinée en **4 sections** :
  - SA 936.12 Préparations stériles de médicaments - Nutrition parentérale
    - La pondération dans l'outil UO Pharma est le double de l'activité chimio (67 VS 32)
  - SA 936.13 Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies
    - Déjà proposée dans l'ENC 2020
  - SA 936.14 Radiopharmacie
  - SA 936.11 Pharmacie - hors 936.12, 936.13 et 936.14

UO Pharmacie

Le nouvel arbre analytique

Nouveau découpage

		Saisie possible
936.1	**Pharmacie**	
936.11	SA Pharmacie – hors 936.12, 936.13 et 936.14	x
936.110.01	Gestion des approvisionnements	
936.110.02	Délivrance globale ou reglobalisée (hors DMI)	
936.110.03	Délivrance nominative (hors DMI)	
936.110.04	Délivrance globale, reglobalisée ou nominative des DMI	
936.110.05	Délivrance des fluides médicaux	
936.110.06	Dispositif ATU	
936.110.07	Analyse pharmaceutique de l'ordonnance, validation et intervention pharmaceutique	
936.110.08	Conciliation médicamenteuse réalisée par la PUI	
936.110.09	Entretiens pharmaceutiques	
936.110.10	Avis pharmaceutiques	
936.110.11	Sur étiquetage et reconditionnement (médicaments et DM)	
936.110.12	Préparations stériles de médicaments hors chimiothérapie et nutrition parentérale (biothérapies et autres types de préparations stériles)	
936.110.13	Préparations non stériles	
936.110.14	Essais cliniques - Recherche impliquant la personne humaine hors MIG	
936.110.15	Visite de services et/ou d'armoires	
936.110.16	Gestion des achats	
936.110.17	Gestion de la facturation	
936.110.18	Evènements indésirables et CREX concernant les produits de santé	
936.110.19	Vigilance - Retraits de lot uniquement	
936.110.20	Management	
936.110.21	Formation/habilitation du personnel	
936.110.22	Comitologie	
936.110.23	Engagements universitaires	
936.110.24	Autres activités de pharmacie hors stérilisation et rétrocession de médicaments	
936.12	Préparations stériles de médicaments - nutrition parentérale	x
936.13	Préparations stériles de médicaments - Reconstitution et délivrance des chimiothérapies	x
936.14	Radiopharmacie	x
936.2	**Stérilisation**	x
ACT_SUBSID1	**Rétrocession de médicaments**	x

Activités de pharmacie non pondérées dans l'UO Pharma

La rétrocession reste une section d'analyse à part.

Evolution de l'AA en psychiatrie

- **Création de SA en temps complet**
  - SA 934.411.10 Temps complet de type hospit H24 adultes - COVID 19
  - SA 934.412.16 Unité parents bébés à temps complet

- **Création de SA en temps partiel**
  - 934.422.13 Unité parents bébés de jour

- **SA en ambulatoire**

  - **Modifications pour les SA « Urgences » adultes / enfants**
    - 934.711.12 Unité d'accueil des urgences psychiatriques adulte
    - 934.712.12 Unité d'accueil des urgences psychiatriques enfants et adolescents

➔ Pas de changement de libellé

➔ Ces 2 SA étaient reliés au code lieu L10 du RIMP : elles sont reliées maintenant au code lieu L12 du RIMP.

  - **Création de 2 nouvelles SA**
    - 934.711.16 Unité d'accueil d'un service d'urgences (SAU) adultes
    - 934.712.15 Unité d'accueil d'un service d'urgences (SAU) enfants et adolescents

➔ Ces 2 SA sont reliées au code lieu L10 du RIMP.

Les travaux en cours en psychiatrie

- Des travaux sont en cours pour modifier plus largement la partie ambulatoire, pour tenir compte des évolutions du RIMP et de la réforme du financement.
  - Une communication la plus large possible sera faite.

- L'enquête de coûts psy 2021 est reconduite : https://www.atih.sante.fr/enquete-de-couts-2021-en-psychiatrie

Remboursement par les budgets annexes

- Les remboursement par les budgets annexes sont à détailler par budgets (ex DG/DAF uniquement)

Nouveauté RTC

  - La liste pour le recueil RTC devient :

A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
G	Groupement hospitalier de territoire (GHT)
J	Maisons de retraite
L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Autres activités hors études

- Autres activités hors études
  - La liste du recueil RTC est retenue

Nouveauté ENC

Les charges liées à la réalisation de l'ENC sont à imputer sur cette section

HORS_ETUDE_ENC	Réalisation de l'ENC
HORS_ETUDE_RVH	Réseau Ville Hôpital
HORS_ETUDE_CRA	Centre de Rétention Administrative
HORS_ETUDE_MAIA	Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
HORS_ETUDE_IML	Institut Médico Légal
HORS_ETUDE_EMD	Equipe mobile dentaire
HORS_ETUDE_TELEMED	Télémedecine hors MCO
HORS_ETUDE_UMJ	Unité Médico Judiciaire
HORS_ETUDE_ACT001	Autre activité 1 (libellé à préciser dans ARCAnH)
HORS_ETUDE_ACT002	Autre activité 2 (libellé à préciser dans ARCAnH)
HORS_ETUDE_ACT003	Autre activité 3 (libellé à préciser dans ARCAnH)

➔ Ces activités sont à détailler dans le cas d'un classeur fusionné sinon la section HORS_ETUDE_ACT001 est à paramétrer et un libellé est à saisir

Temps d’échange

Temps d’échange

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Focus champ SSR

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Evolutions du découpage analytique des SAC SSR retenues

  - Modes d'hospitalisation
    - Suppression de l'HC indifférenciée (RTC) : obligation de scinder en HC 7j/7 et HC semaine
    - Suppression de l'HP indifférenciée (RTC) : obligation de scinder en HDJ, HDN et TCA

  - Ages
    - Adulte
    - Jeunes enfants [0 ans – 3 ans]
    - Enfants [4 ans -12 ans]
    - Adolescents [13 ans -17 ans]
    - Pédiatrie - services multi âge [4 ans – 17ans]

(Au lieu de Enfants [0-6 ans[et Juvéniles [6-17 ans] pour RTC/ENC + pédiatrie indifférenciée pour RTC)

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Suppression SAC Unité d'éveil de coma
  - Ce n'est pas une "Unité spécialisée" cochable au PMSI. Pas de travaux prévus en ce sens.
  - 2 ES concernés dans l'ENC (1 OQN, 1 DAF), 4 ES concernés dans le RTC
  - Consigne suite à cette suppression, afin de pouvoir continuer à cibler ces activités :
    - Déclarer cette activité sous le numéro de SAC de l'autorisation concernée
    - Ajouter le suffixe 89 qui sera spécifique aux Unités d'Eveil de Coma
    - Commencer le libellé libre de la SAC par « Unité d'Eveil de Coma », la suite du libellé étant libre.

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Création de SAC pour les services pluri-spécialités pour l'HDJ
  - Les objectifs sont :
    - d'une part de s'adapter aux réalités des services HDJ des établissements lorsqu'ils sont mutualisés sur plusieurs spécialités
    - d'autre part de proposer une solution à un certain nombre de situations déviantes constatées actuellement :
      - utilisation des SAC SSR Polyvalent pour déclarer des activités multi-spécialités,
      - déclaration des activités multi-spécialités sur une seule SAC de spécialité sans pouvoir l'identifier,
      - déclaration sur plusieurs SAC des activités mutualisées dans un même service en répartissant les charges au prorata des journées.
  - Pour les spécialités les plus fréquemment mutualisées, et présentant des coûts suffisamment proches

Evolution arbre analytique
SAC SSR

- Spécialités : Création de SAC pour les services pluri-spécialités pour l'HDJ (suite)
  - Les SAC HDJ avec les 2 combinaisons suivantes sont ajoutées à l'Arbre analytique :
    - **Service pluri-spécialités Système nerveux - Appareil locomoteur HDJ**, pour Adultes / Adolescents / Enfants / pédiatrie service multi âge / jeunes enfants (SAC 934.523*)
    - **Service pluri-spécialités Système nerveux - Appareil locomoteur - SSR polyvalent HDJ**, pour Adultes / Adolescents / Enfants / pédiatrie service multi âge / jeunes enfants (SAC 934.524*)
  - Consignes : l'utilisation de ces SAC est appropriée si
    - les coûts cliniques par spécialité pour l'ES sont proches
    - les charges par spécialité sont difficilement identifiables,

    ➔ A défaut, les charges doivent être réparties dans des SAC par spécialité

Harmonisation des sections SSR

Plateaux techniques SSR

- Evolutions de la liste des plateaux techniques en lien avec les travaux PTS
  - Principe d'isoler les plateaux techniques spécialisés de rééducation SSR répondant aux caractéristiques techniques décrites au BOS n° 2021/8 du 17 mai 2021. Un libellé spécifique les identifie dans l'Arbre Analytique
  - Les plateaux ne répondant pas à l'ensemble des caractéristiques techniques PTS ont des SAMT dédiées. Un libellé spécifique les identifie dans l'Arbre Analytique

➔ *Les libellés de ces SAMT porteront le numéro de l'arrêté à venir pour l'AA 2022*

  - La liste des autres plateaux RR est inchangée

  - Toutes les SAMT ont fait l'objet d'une renumérotation
  - L'arbre analytique 2021 est identique entre RTC et ENC

Arbre analytique 2021

Activités support au SSR

- Pas de différence ENC/RTC 2021

Code SA	Libellé SA
936.61	**Activités support au SSR**
936.611	Ateliers d'appareillage et de confection
936.612	Parc de matériel roulant

- FOCUS section 936.613 Suivi et pré et post hospitalisation
  - Objectif de la section
    - Identifier des charges importantes en amont ou en aval de l'hospitalisation
    - ENC : se répartit sur tous les séjours à l'euros de charge sans différencier les autorisations (exemple sur l'addicto)
  - 20 ES ont utilisés cette section pour le RTC 2019 / 12 ES pour l'ENC SSR 2020

➔ **Suppression confirmée par la DGOS**

  - **Consigne** : affectation sur les SAC de la spécialité du SSR

Arbre analytique SSR

Activités spécifiques SSR

- 27 activités initialement proposés sur le champ SSR pour le RTC
  - 7 activités restantes après un premier reclassement immédiat (en consultations SSR, en charges de titre 2)
  - 2ème reclassement de ces sections avec des consignes d'affectations

➔ Il n'existe plus de sections SSR*

SA	Libellé	Nouvelle consignes d'affectation
SSR003	Mise en œuvre de la formation continue au handicap des professionnels de santé	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR004	Télé-enseignement, télé-formation	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR005	Partenariat avec des centres de référence labellisés (maladies rares, SLA, mucoviscidose, troubles de l'apprentissage du langage)	SACG
SSR022	Dispositifs de prise en charge psycho-socio-éducative en SSR pédiatrique	ENC : SAMT MRR RTC : SAC concernées / Consultations
SSR025	Séances collectives organisées dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique pour des patients externes (...)	Consultations
SSR029	Participation à des actions de formation et de coordination avec les structures médico-sociales	SACG (si la formation est faite par l'ES), SALP si c'est des personnels de l'ES qui reçoivent la formation
SSR030	Evaluation des patients pour les structures médico-sociales	AGM pour les patients internes, Consultations pour les patients externes

Harmonisation des sections SSR

Métiers de RR (établissements ENC)

- Ajout de la SAMT MRR 932.722.12 Neuropsychologue (nouvel intervenant CSARR code 33 du PMSI 2021).

- La SAMT MRR 932.722.08 Neuropsychorééducateur (code 29 du PMSI) est encore admise au PMSI en M1 et M2 2021, puis n'est plus admise à partir de M3. Elle reste donc paramétrable dans l'ENC SSR 2021 pour déclarer l'activité des mois de janvier et février.

Fusion ARCAnH ENC/RTC 2021

Activité d'insertion

- Problématique : 2 sections proches dans l'arbre analytique 2020
  - SAMT 932.990.99 : Autres activités médico-techniques – COMETE
  - V02 : Réinsertion professionnelle en SSR

- Après vérification auprès de la DGOS : V02 = 932.990.99
  - Suppression de la SAMT
  - Nature d'UO de la MIG V02 = Visite (paramétrée par défaut)

L'arbre analytique portant sur le SSR devient totalement harmonisé entre ENC/RTC, à l'exception des SA métiers de RR actuellement proposées pour l'ENC SSR

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Consultations externes

Consultations externes

Cadrage : Les objectifs

- En novembre 2019, lors du COPIL ENC RTC, la DGOS avait présenté les deux objectifs des travaux sur les consultations :
  - Répondre au besoin d'évaluation des coûts des consultations soulignée dans le rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2019
  - Dans le cadre de la mise en œuvre des paiements au suivi, tel le forfait Maladie Rénale Chronique, qui vont couvrir des prises en charge actuellement facturées en externe (consultations en particulier), une meilleure connaissance de ces coûts devient un nouvel enjeu.

Consultations externes

Cadrage : Les objectifs

- Ce COPIL a acté la mise en place d'un groupe de travail dédié dont les conclusions ont été partagées avec le GT RTC au cours des travaux.

- Ces groupes ont travaillé
  - en 2020 sur les principes méthodologiques,
  - puis en 2021 sur un arbre analytique des consultations SSR et sur une typologie exploratoire des consultations.

- Points présentés ce jour :
  - Les principes du paramétrage des sections consultations externes
  - AA Consultations externes MCO
  - AA Consultations externes SSR
  - Poursuite des travaux, notamment sur la typologie des consultations

Consultations externes

Principes du découpage analytique

- « L'établissement s'appuie sur l'**arbre analytique** pour créer autant de section(s) consultation(s) qu'il est nécessaire. »
- Les sections **consultations externes MCO et SSR deviennent paramétrables** dans le logiciel ARCAnH :
  - Pour l'ENC dès les données ENC 2020 :
  - Pour le RTC à partir de la campagne données RTC 2021
  - Possibilité de rester au niveau « chapeau » actuel

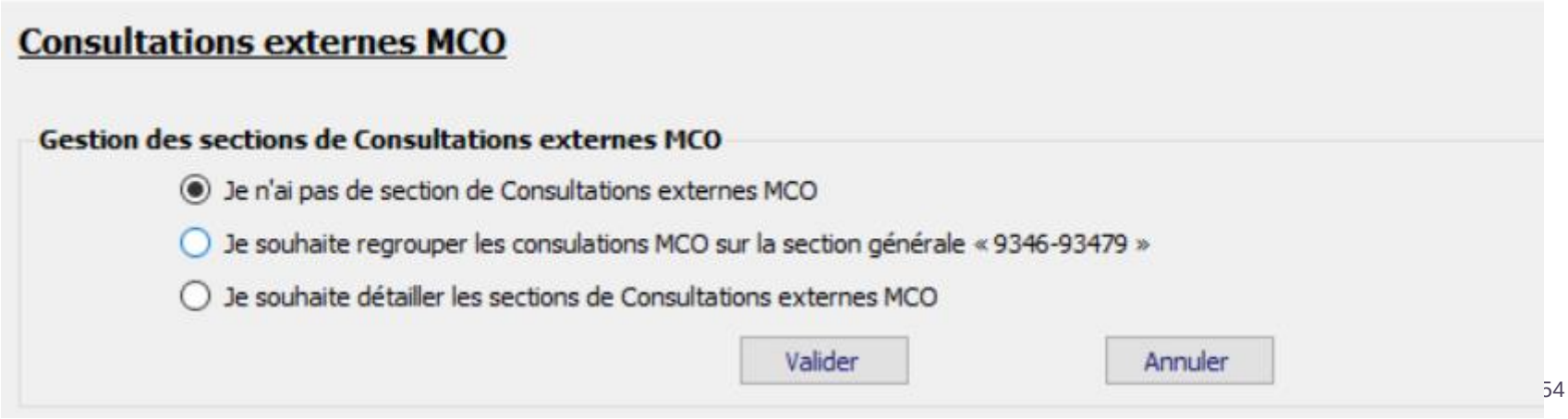

Consultations externes

Principes du découpage analytique

- Les SA consultations externes se voient affecter la quote-part des charges de personnel médical, soignant et autre concourant à leur activité, des charges à caractère médical et des charges d'autre nature liée au fonctionnement de ces unités de consultation.

- Si l'établissement utilise dans son découpage une **UF commune de moyen**, cette dernière doit être répartie sur les sections consultations par spécialité à l'aide de clés (exemple passage) à l'image du retraitement effectué sur les sections du pool de remplacement.

Consultations externes

Principes du découpage analytique

- A noter que pour les actes externes relevant d'une prise en charge en plateaux médico-techniques, la SAMT plateau médico-technique doit être paramétrée ;
  - ENC : les UO seront indiquées sur la ligne dédiée « activité externe »
  - RTC : Suppression de la SA ACT_EXT : les actes réalisés sur les plateaux sont à déclarer sur les SAMT dans la nouvelle colonne de Clé_UO « Production pour les patients externes, non hospitalisés »
- Si le plateau ne fait que des actes externes, il doit également être créé. Seules des UO externes seront déclarées. Ces plateaux ne devront donc plus être déclarés en « Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC ».

Un travail de fiabilisation devra être engagé notamment sur la répartition du PM en fonction des différentes affectations (exemple charge d'un chirurgien à répartir entre les SAC, les Blocs et les SA Consultations).

Consultations externes

Principes du découpage analytique

Précisions sur les consultations réalisées en cours d'hospitalisation

- Seules les charges des consultations externes sont à affecter sur les SA « consultations externes ».
- Les charges des consultations réalisées au cours du séjour d'hospitalisation doivent être affectées sur les SAC correspondantes.
- L'établissement doit donc être en mesure de tracer ces consultations réalisées au cours des séjours, de les valoriser et de les imputer aux sections consommatrices.
- De même, les charges correspondant aux consultations multi-spécialités relevant de l'HDJ doivent être affectées aux SAC d'HDJ.

Consultations externes

Principes du découpage analytique

Précision sur la Radiothérapie

- Les coûts afférents aux consultations des radiothérapeutes relevant de la prise en charge dans le cadre d'un traitement de radiothérapie (expl. consultations hebdomadaires) doivent être imputés sur la SAMT radiothérapie concernée et non pas être affectés aux sections consultations externes.

AA consultations externes MCO

Propositions issues des GT

- Pour le MCO : l'arbre analytique est basé sur les spécialités, avec possibilité de rester au niveau « chapeau » actuel

		Consultations externes
93346-93479		Consultations externes MCO
CONSULT		Consultations MCO
ACTEXT		Activité externe MCO
934.61	**x**	**Consult_ Médecine générale non orientée**
934.611	**x**	**Consult_Médecine générale non orientée**
934.611.1	x	Consult_Médecine générale
934.611.2	x	Consult_Médecine interne
934.611.3	x	Consult_Maladies infectieuses
934.612	**x**	**Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière**
934.612.1	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil circulatoire
934.612.2	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil respiratoire
934.612.3	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades de l'appareil digestif
934.612.4	x	Consult_Médecine générale avec fréquentation particulière de malades autres
934.62	**x**	**Consult_Pédiatrie**
934.621	**x**	**Consult_Pédiatrie différenciée par population**
934.621.1	x	Consult_Pédiatrie enfants et adolescents
934.621.3	x	Consult_Pédiatrie nourrissons
934.621.4	x	Consult_Néonatologie
934.621.5	x	Consult_Médecine de l'adolescent
934.622	**x**	**Consult_Pédiatrie différenciée par spécialités médicales**
934.622.1	x	Consult_Cardiologie infantile
934.622.2	x	Consult_Néphrologie infantile
934.622.3	x	Consult_Carcinologie infantile
934.622.4	x	Consult_Hématologie pédiatrique
934.622.9	x	Consult_Autres spécialités pédiatriques

AA consultations externes SSR
Propositions issues des GT

- Seules 2 sections consultations étaient indiquées dans l'AA pour les consultations externes SSR.

- En 2021, travail sur l'AA des consultations externes SSR avec un GT dédié :
  - 2 GT au printemps en webex de 2h
  - Envoi aux ES ENC SSR et RTC SSR
  - 1 GT de synthèse en septembre en webex de 2h

  - Présentation en CT octobre
  - Présentation en COPIL novembre
  - Présentation des conclusions en GT RTC tout au long du process.

AA consultations externes SSR
Propositions issues des GT

- Principes retenus :
  - Pour la première année, l'AA est basé sur :
    - Les consultations par autorisation et âge
    - Les consultations spécifiques SSR issues des SA_SPE_SSR du RTC complétées des propositions du GT
  - Consigne aux établissements de suffixer en fonction de son organisation au niveau le plus fin
  - En fin de campagne, une synthèse de ces détails en suffixes et des libellés indiqués sera réalisée pour pouvoir proposer un découpage mieux caractérisé de l'AA

AA consultations externes SSR
Propositions issues des GT

- Principes retenus :
  - Pour la première année, l'AA est basé sur :
    - Les consultations par autorisation et âge
    - Les consultations spécifiques SSR issues des SA_SPE_SSR du RTC complétées des propositions du GT
  - Consigne aux établissements de suffixer en fonction de son organisation au niveau le plus fin
  - En fin de campagne, une synthèse de ces détails en suffixes et des libellés indiqués sera réalisée pour pouvoir proposer un découpage mieux caractérisé de l'AA

AA consultations externes SSR

Découpage analytique retenu

Code SA **Nouvelle numérotation**	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC	Libellé SA	RTC Act. SSR 2021	ENC SSR 2021	RTC Act. SSR 2022	ENC SSR 2022	RTC Act. SSR 2023	ENC SSR 2023
934.721	**x**	**Consultations SSR - adultes**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.721.01	x	Consult_SSR adultes Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.721.02	x	Consult_SSR adultes Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.721.03	x	Consult_SSR adultes Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.721.04	x	Consult_SSR adultes Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.721.05	x	Consult_SSR adultes Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.721.06	x	Consult_SSR adultes Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.721.07	x	Consult_SSR adultes Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.721.08	x	Consult_SSR adultes Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.721.11	x	Consult_SSR adultes SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.721.12	x	Consult_SSR adultes Affections de la personne âgées poly pathologique, dépendante ou à risque de dépendance	X	X	X	X	X	X
934.721.21	x	Consult_SSR adultes Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.721.22	x	Consult_SSR adultes Unité Cognitivo-Comportementale	X	X	X	X	X	X
934.721.99	x	Consult_SSR adultes Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X
934.722	**x**	**Consultations SSR - enfants et adolescents (4 ans - 17 ans)**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.722.01	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.722.02	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.722.03	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.722.04	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.722.05	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.722.06	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.722.07	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.722.08	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.722.11	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.722.21	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.722.99	x	Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X

AA consultations externes SSR

Découpage analytique retenu

Code SA Nouvelle numérotation	Suffixe possible (x=ENC/RTC, E=ENC uniquement, R=RTC	Libellé SA	RTC Act. SSR 2021	ENC SSR 2021	RTC Act. SSR 2022	ENC SSR 2022	RTC Act. SSR 2023	ENC SSR 2023
934.723	**x**	**Consultations SSR - jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans)**	**X**	**X**	**X**	**X**		
934.723.01	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections de l'appareil locomoteur	X	X	X	X	X	X
934.723.02	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections du système nerveux	X	X	X	X	X	X
934.723.03	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections cardio-vasculaires	X	X	X	X	X	X
934.723.04	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections respiratoires	X	X	X	X	X	X
934.723.05	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections des systèmes digestifs, métaboliques et endocriniens	X	X	X	X	X	X
934.723.06	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections des brûlés	X	X	X	X	X	X
934.723.07	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections liées aux conduites addictives	X	X	X	X	X	X
934.723.08	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Affections onco-hématologiques	X	X	X	X	X	X
934.723.11	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) SSR polyvalent	X	X	X	X	X	X
934.723.21	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Unités Soins Palliatifs	X	X	X	X	X	X
934.723.99	x	Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées	X	X	X	X	X	X
934.724	**x**	**Consultations SSR spécifiques**						
934.724.01	x	Consult_SSR médico-technique de prescription et/ou d'adaptation d'appareillage pour des patients externes	X	X	X	X	X	X
934.724.02	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire d'évaluation gériatrique	X	X	X	X	X	X
934.724.03	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire pour l'évaluation des troubles cognitifs et comportementaux	X	X	X	X	X	X
934.724.04	x	Consult_SSR mémoire pour des patients externes	X	X	X	X	X	X
934.724.05	x	Consult_SSR de prise en charge de la douleur chronique rebelle et Consult_SSR anti-douleur	X	X	X	X	X	X
934.724.06	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire des patients amputés	X	X	X	X	X	X
934.724.07	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire des patients blessés médullaires	X	X	X	X	X	X
934.724.08	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire bilans urodynamiques	X	X	X	X	X	X
934.724.09	x	Consult_SSR pluri-disciplinaire pansements complexes	X	X	X	X	X	X
934.724.10	x	Consult_SSR d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	X	X	X	X	X	X
934.724.11	x	Consult_SSR neuro-orthopédique	X	X	X	X	X	X
934.724.90	x	Consult_SSR autres consultations spécifiques	X	X	X	X	X	X

Consultations externes
Unité d'oeuvre

- L'unité d'œuvre est le **nombre de consultations.**
- La venue en consultation comprend également les actes techniques qui peuvent être réalisés au cours de celle-ci.
- Précisions :
  - Pour les sections de consultations médicales, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel médical avec ou sans acte.
    - Le nombre de consultations (passage devant un professionnel) peut donc différer du nombre d'actes indiqué dans les logiciels métiers.
  - Pour les sections de consultations non médicales (IDE, Kiné), et pour les établissements en capacité de réaliser le décompte dans leurs systèmes d'information, décompte de 1 consultation : pour une venue devant un personnel non médical avec ou sans acte
  - Si le patient réalise 2 consultations de personnel médical à la suite, il faudra décompter 2 consultations
  - Dans le cas de consultations pluriprofessionnelles réalisées conjointement, on décompte 1 consultation même si elle est réalisée par plusieurs intervenants (médicaux ou paramédicaux).

Consultations externes
Typologie des consultations

- Les échanges en GT consultations et le questionnaire de l'été 2021 ont permis de proposer un recueil exploratoire et facultatif des typologies de consultations externes qui sera mis en œuvre dans le cadre de l'ENC.

Données complémentaires sur les consultations Recueil facultatif sur les données 2021	Consultations et soins externes MCO	Consultations et soins externes SSR
Nombre de téléconsultations médicales		
Nombre de télésoins		
Nombre de consultations simples		
Nombre de consultations pluri-professionnels		
Nombre total d'actes techniques réalisés au cours des consultations		
Dont nombre d'actes CCAM réalisés au cours des consultations		
ICR des actes CCAM techniques réalisés au cours des consultations		

Consultations externes
Poursuite des travaux

- ENC : poursuivre les travaux techniques engagés
  - Tableaux de contrôle
  - Typologie des consultations externes

- RTC :
  - Données 2021 : ScanSanté : ajouter le détail des spécialités des consultations selon l'AA dans le menu sélection de la section si les effectifs le permettent
  - Données 2022 : Typologie des sections à intégrer dans l'onglet clé UO puis affiner le référentiel ; réflexion à prévoir avec FAE
  - Données 2023 (RTC et ENC) : suppression du niveau « chapeau » dans le paramétrage
  - Développer une fiche dédiée aux consultations dans le guide d'utilisation des données ENC/RTC

Arbre analytique 2021

Plan de la présentation

Les évolutions de l’arbre analytique

Focus Covid 19

Sections en lien avec la crise sanitaire du COVID-19

SA en lien avec la crise sanitaire

Nouveautés Arbre Analytique

Privilégier la **simplicité** de retraitements pour les ES

Les sections créées pour l'ENC 2020 sont étendues au RTC / ENC 2021

- **Création de SAC COVID MCO**
  - 933.33 Réanimation – COVID 19
  - 934.131.81 Maladies infectieuses – COVID 19
  - 934.141.11 Surveillance continue médecine - COVID 19
  - 934.141.12 Soins intensifs médicaux – COVID 19
  - 934.153 Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) - COVID 19
- **Création de SAC COVID SSR**
  - 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
  - 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
- **Création de SAMT COVID**
  - 932.115 Accueil et Traitement des Urgences – COVID 19
  - 932.36 Laboratoire_Centre de prélèvement et analyses COVID 19
- **Création d'une autre activité spécifique MCO** ***Nouveauté 2021***
  - VACC Centre de vaccination COVID

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes champ MCO

- **Cas 1 : Pour un service de soins donné, l'établissement est en capacité de suivre l'affectation de ses charges liées au COVID (personnel, équipements…) ET son activité COVID sur une / des UF et que l'UM d'hébergement a été créée**

  ➔ Utilisation des nouvelles SA « COVID »

- **Exemple :** Une unité de Dermato qui devient Unité COVID pendant 3 mois.
  - Création de la « SA 934.131.81 Maladies infectieuses – COVID 19 » pour les 3 mois. Les 9 mois restants, l'unité de Dermato retrouve sa SA d'origine.

- **Cas 2 : Pour un service de soins donné, l'établissement n'est pas en capacité d'isoler les charges COVID ET l'activité COVID sur une / des UF.**

  ➔ Il n'est pas attendu de modification du découpage analytique mais l'établissement **devra utiliser le suffixe 90** avec un libellé adapté et précis.

- **Ex** : Une unité de Dermato qui devient Unité COVID pendant 3 mois, sans possibilité de distinguer les charges et/ou l'activité durant cette période du reste de l'année.
  - La SA devient « 934.131.4.**90** – Dermatologie »

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes champ SSR

- **Cas 1 : Pour un service de soins donné, l'établissement a créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID, et est en capacité de suivre,** depuis le début de la crise sanitaire, l'affectation de son personnel et de ses charges sur une / des UF dédiée COVID :

➔ Utilisation des SA « COVID » 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)

- **Ex 1** : Une unité de SSR polyvalent qui devient Unité COVID pendant 3 mois,

  L'établissement a créé une UM COVID et a tracé toutes les charges et l'activité afférentes

  Il convient de créer la SA 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) pour les 3 mois.

  Les 9 mois restants, l'unité SSR polyvalent retrouve son UM d'origine et la SA ad hoc.

- **Ex 2** : Une unité de SSR Polyvalent et une unité d'Appareil respiratoire deviennent des unités COVID pendant 3 mois.

  L'établissement a créé une UM COVID commune et a tracé toutes les charges et l'activité afférentes. Il convient de créer la SA 934.539.12 Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7), regroupant ces 2 unités pendant les 3 mois

  Les 9 mois restants, chacune de ses 2 unités retrouve son UM d'origine et la SA ad hoc.

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes – champ SSR

- **Cas 2 : Pour un service de soins donné, l'établissement n'a pas créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID mais il est en capacité d'identifier les charges par UF.**
  - ➔ Le service mélange une période de prise en charges en unité COVID et d'autres périodes sans unité COVID
  - ➔ Il n'est pas attendu de modification du découpage analytique mais l'établissement devra **utiliser le suffixe 90** avec un **libellé précisant les activités mélangées**

- **Ex** : Une unité de SSR polyvalent/adulte/HC 7j/7 devient Unité COVID pendant 3 mois,
  L'établissement a maintenu l'imputation des charges sur l'UF SSR Polyvalent.
  La SA reste « 934.522.12 SSR Polyvalent Adulte HC 7j/7 » (Pas de modification de la relation UF – UM – SAC) en ajoutant le suffixe 90, et en mettant un libellé explicite

➔ Nota : L'utilisation du suffixe 90 n'est pas attendue lorsque la SAC accueille des patients COVID pour des prises en charge relevant de la spécialité de la SAC

SA en lien avec la crise sanitaire

Consignes – champ SSR

- **Cas 3 : L'établissement n'a pas créé une UM spécifique PMSI dédiée COVID et il n'est pas en capacité d'identifier les charges de manière robuste par UF.**
  - ➔ Il convient d'utiliser la SAC suivante : 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) avec un **libellé adapté et précis**
  - ➔ La SA pourra regrouper plusieurs services ayant pris en charge des patients COVID et non COVID, avec des ressources mutualisées non affectables par UF

- **Ex :** Une unité de SSR Polyvalent et une unité d'Appareil respiratoire deviennent des unités COVID pendant 3 mois,

  L'établissement n'a pas identifié les charges sur ces 2 unités pendant la période « COVID ». Les 2 UF/UM sont à regrouper sous la SAC 934.529.12 SSR spécialités indifférenciées dont Unité COVID-19 adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) en mettant un libellé explicite.

Arbre analytique 2021

Pour aller plus loin

Demandes d’évolutions

Diagnostic FICOM

Prochaines sessions

Demandes d'évolution de l'arbre analytique

https://www.atih.sante.fr/demandes-d-evolution-de-l-arbre-analytique

- L'ATIH met à disposition 3 formulaires permettant de recueillir les demandes d'évolution de l'arbre analytique concernant notamment les activités émergentes.
  - Création de section : http://quest.atih.sante.fr/index.php/552866/lang-fr
  - Modification de section : http://quest.atih.sante.fr/index.php/495757/lang-fr
  - Suppression de section : http://quest.atih.sante.fr/index.php/139243/lang-fr

➔ Les propositions recueillies dans ce cadre sont instruites par l'ATIH et examinées dans le cadre de la Gouvernance du RTC et des ENC.

Guide d’utilisation des données ENC/RTC

Evaluer votre FICOM

- Utiliser la fiche 12 « Trame d’évaluation du FICOM à partir des restitutions RTC » disponible dans le guide d’utilisation des données ENC/RTC pour analyser votre FICOM
  - Grille à remplir
  - Principe de check-list des points à vérifier sur votre FICOM

➔ **Trame d'évaluation du FICOM à partir des restitutions du RTC**

Documentation

Publication de l'arbre analytique pour fin d'année 2021

Être informé des publication de la campagne RTC :

www.atih.sante.fr

→ *Domaines d'activité /Information sur les coûts/Retraitement Comptable*

→ *Cliquer sur **campagne RTC 2021***

Être informé des publication de la campagne ENC :

www.atih.sante.fr

→ *Domaines d'activité /Information sur les coûts*

→ *Cliquer sur la **campagne de votre choix (ENC MCO, ENC HAD, ENC SSR)***

Sur chaque page, un dispositif d'abonnement, en renseignant votre adresse mail

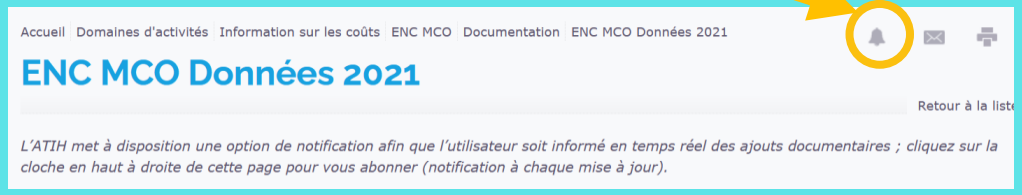

Prochaines sessions

- Formats courts
  - 28 Janvier 2022 10h-11h30 : qu'est-ce qu'implique le choix d'un classeur fusionné
  - 8 Mars 2022 14h00-15h30 : Focus sur le champ SSR
  - 11 Mars 2022 10h-11h30 : Focus sur l'UO Pharma

➔ Les liens de connexions figureront sur les pages RTC et ENC 2021

Temps d’échange

Temps d’échange

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Merci de votre attention

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr